



CONVENTION « Sports d'hiver »

« Formule Familles Hôtel »

Valloire CARNAVAL 2025

Du samedi 1 mars 2025 au vendredi 07 mars 2025 (si trajet en car, départ le vendredi 28 février au soir et retour le samedi 8 mars au matin à Vielsalm)

Ce document complété est à renvoyer à fred.marchal@hotmail.com

LE VOYAGE COMPREND :

- la ½ pension à l'hôtel situé au pied des pistes (buffet petit-déjeuner et le repas du soir 3 services) du souper du samedi soir au petit déjeuner du vendredi matin !
- forfait remontées mécaniques 6 jours sur « Valloire».
- la location du matériel de ski alpin standard 6 jours

LE VOYAGE NE COMPREND PAS :

- l'assurance rapatriement, frais de secours et médicaux.
- la couverture interruption de votre séjour.
Annulation du séjour plus de 2 mois à l'avance : remboursement à 100%
Annulation du séjour entre 1 et 2 mois à l'avance : remboursement à 50%
Annulation du séjour moins de 1 mois à l'avance : non-remboursé
- le transport aller-retour en autocar.
- Les cours de Ski (3h00/jour du dimanche au jeudi compris)
- La location du matériel de Snowboard

PRIX : Prix/personne/semaine (prix sous réserve de modifications)

- Skieurs:
 - Adultes de 13 ans et + : 965€
 - 8-12 ans : 865€
 - 5-7 ans: 815€
 - 3-4 ans : 655€
 - - 2 ans: GRATUIT
- Non Skieurs:
 - 695€
- Options (facultatif mais à réserver à l'inscription) :
 - + 95€ si vous prenez les cours de ski. (3h00/jour du dimanche au jeudi compris)
 - + 130€ si transport en autocar
 - + 7,5€/jour : lunch pour midi
 - Réduction :
 - - 40€ si matériel personnel

En ce qui concerne le matériel mis à disposition des participants, toute dégradation anormale de celui-ci due à une utilisation non-conforme ou à la négligence (perte, vol,..) sera facturée directement à la personne responsable par le loueur. L'organisation (SFC) ne peut en aucun cas en être tenue pour responsable.

Assurance des personnes :

Chaque participant devra souscrire une assurance « Accident, responsabilité civile, rapatriement ».

L'organisation SFC décline toute responsabilité en cas d'accidents divers, vol, perte survenu durant le séjour.

L'organisation est couverte en responsabilité civil.

« Lu et approuvé »
Signature